



DÉCISION

Vu le procès-verbal en date du 06 JUILLET 2023 du jury d'examen du certificat de qualification professionnelle

CQP dermo cosmétique pharmaceutique

dont la formation est accessible aux personnes habilitées à délivrer le médicament au public dont les titulaires du brevet professionnel de préparateur en pharmacie,

Vu le référentiel de certification,

Vu le règlement de l'examen,

Le certificat de qualification professionnelle (CQP) est décerné, pour les candidates du centre de **BESANCON (25)** à :

BOBY Jade
CARITEY Maud
VUKOVIC Grozdana, épouse CVETKOVIC , avec les félicitations du jury
DUMONT GIRARD Romane
JEANSON Manon, avec félicitations du jury
JUIF Constance
LEGROS Emma
MULTON Oriane
GAGNEUR Armelle, épouse OBERSON , avec félicitations du jury
CORDIER Mathilde, épouse RAMOS, avec félicitations du jury

Fait à Paris, le 06 juillet 2023
la présidente du jury,



Catherine HOURTIGUET

Décision à titre purement informatif.

Seul le diplôme signé par la présidente du jury fait foi et atteste de la possession du CQP.

Cette publication est effectuée sous réserve des éventuelles erreurs matérielles.